

POUR SES 20 ANS, LE CESDVA DEVIENT LE CENTRE ANGELE VANNIER



INFOS EN BREF

Vous êtes cordialement invités aux Portes ouvertes Kerveiza - Carle Bahon le Vendredi 30 juin de 15 heures à 19 heures. Venez-y nombreux.

L'ADEP 35 répond à l'appel à projet du CG 35 et de la PJJ pour la création d'une structure multiservices sur le Pays de Fougères

Le CHSCT est installé. Il s'est réuni deux fois depuis le mois de février. Prochaine réunion en juin au Foyer La Passerelle.

Le SESAME à Carcé et le SAVS pour Déficiants Visuels ont fait l'objet d'une évaluation de leur activité en présence de représentants du CG 35 et de la PJJ.

Vu sur internet: (en relation avec l'article « pas de zéro de conduite ») le site du Collectif National Unitaire www.abri.org/antidelation

A lire: l'article de Jean-Louis TOURENNE intitulé « Conflit inévitable ou partenariat impossible » et paru dans le numéro 26 de « SOLIDAIRES » (1er trim. 2006)

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES
PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC D'ILLE ET VILAINE
Centre Alain Savary 4 Bd Volclair - BP 70345 - 35203 RENNES Cedex 2
Tél. 02.99.86.13.30 - Fax. 02.99.50.10.66 - mél. adpep35@alfainfo.net

Site internet: <http://www.pep35.org>

Directeur de publication: Jean GARIEPUY

Infos PEP 35

N°16
mai-juin 2005

BULLETIN de l'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE des
PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC D'ILLE ET VILAINE

EDITORIAL

UNE RENAISSANCE DIFFICILE... MAIS UNE VOLONTÉ SANS FAILLE !

Il y a (déjà !) deux ans, le forum du 2 mars présentait aux administrations et aux associations amies le projet associatif des PEP 35, en mettant l'accent sur la reconstruction du secteur Plein Air ⁽¹⁾

Un point nécessaire...

Il nous a paru important de faire le point, en donnant la parole au Conseil Général, à la Jeunesse et aux Sports, aux Francas et aux CEMEA au cours d'une réunion qui s'est tenue à Carcé le 11 janvier dernier.

Qu'il me soit donc permis de remercier vivement Mmes GRIMBELLE, BOESINGER, BUFFIERE et M. LE GOFF pour leurs interventions, dont vous trouverez le résumé dans cette brochure et qui éclairent l'environnement dans lequel nous souhaitons intervenir.

Quelles réalisations et quels projets PEP depuis 2 ans ?

La création d'un poste de détaché, notamment chargé du secteur vacances/découverte a montré notre volonté de reconstruire ce secteur.

(Suite page 7)

⁽¹⁾ Cf. INFO PEP 35 n° 7

SOMMAIRE

- 1- Editorial
- 2- Intervention de G. LE GOFF
- 3- Intervention de H. GRIMBELLE
- 4- Intervention de A. BOESINGER
- 5- Conclusions relevées par S. LEBORGNE
- 6- PAS DE ZERO DE CONDUITE
- 7- (suite de l'éditorial)
- 8- Le CESDVA devient Angèle Vannier

INFOS EN BREF



La solidarité en action

INTERVENTION DE MONSIEUR GÉRARD LE GOFF Permanent aux CEMEA

Aujourd'hui, trois secteurs différents semblent proposer une offre de vacances et loisirs collectifs en direction de la jeunesse :

Le secteur associatif et historique c'est à dire empreint d'un grand nombre de valeurs dont celles de l'éducation populaire.

Le secteur municipal (Centres de loisirs essentiellement) qui répond à un besoin : garder les enfants.

Ce secteur est beaucoup dans la crainte de l'accident, du recours en justice.

Le souci pédagogique peut être à la fois très fort dans les grandes villes et très faible dans les petites communes (où la notion de "rendre service" est très souvent mise en avant).

Le secteur marchand, "libéral" (agences de vacances, sociétés de voyage, ...)

Si le cadre réglementaire est appliqué et le cadre pédagogique défini, le souci de rentabilité est générateur d'exclusion, de consommation.

L'évolution pédagogique des CV suit l'évolution de la société. Les centres de vacances et de loisirs se transforment en lieux d'utilité matérielle au sens premier des termes. Ils se transforment aussi en lieux de consommation où les enfants peuvent découvrir des activités nouvelles. C'est l'endroit où l'activité prime sur l'individu. C'est trop rarement l'endroit où l'on décide de faire vivre ses enfants pendant quelques jours parce que l'on est persuadé des bienfaits de la vie collective et de la vie quotidienne.

Peut-on dire que la formation a subi des changements ? Elle a échappé à la professionnalisation des diplômés Bafa et Bafd. Ceux-ci sont en cours de rénovation. Une loi sur le volontariat est à l'étude. Cette loi permettrait l'encadrement des CVL dans un cadre sécurisé pour

l'animateur et l'organisateur.

Les textes relatifs aux CVL sont en cours de modification.

Enfin, Les 3 secteurs vus précédemment (associatif, municipal, marchand) et leurs demandes différentes influent dans ce secteur.

Une formation à l'animation qui ne serait que technicienne devrait s'adapter aux évolutions technologiques et à la mode du moment. Une formation à l'animation fondée sur le développement de la personne et l'acquisition de savoirs techniques est moins soumise à des effets de mode. Nous pensons qu'une vie collective riche de relations tant positives que négatives, d'adulte à enfant, entre enfants, entre adultes et une vie quotidienne de qualité (être capable de tenir compte des besoins essentiels des enfants) sont toujours d'actualité. Le faire ensemble est aussi important que le faire.

Aujourd'hui les jeunes sont différents de leurs aînés par leur tenue, leur langage, certains comportements notamment par rapport à des moyens de communication. Leur culture est également différente (vidéo, le Net, le portable, ...)

Ils sont identiques à leurs aînés dans la curiosité, l'envie de faire, le souci des responsabilités, ... leur naïveté.

Leurs attentes sont souvent fonction de l'organisateur avec lequel ils vont travailler.

Le secteur associatif et historique affirme clairement une vocation éducative. Tant dans l'acquisition de savoirs que de savoir-être ou savoir-faire. Il mélange, généralement avec bonheur, vie collective et activités, les copains et la vie quotidienne.

Mais c'est un secteur en régression car le coût des séjours est élevé et les familles ne sont pas nécessairement sensibles à l'intérêt éducatif de ce type de séjour.

Le secteur municipal affirme lui aussi une vocation

(Suite page 3)

(Suite de la page 1)

La suppression du poste d'enseignant affecté à la direction du Nessay par l'Education Nationale –malgré notre mobilisation- aurait pu entraîner la fermeture du centre : nous avons parié sur l'avenir, en confiant cette direction à un professionnel du secteur privé, tout en recherchant les partenariats nécessaires pour en assurer le financement.

Des séjours « chars à voile » ont été réalisés en 2004 et 2005 à CHERRUEIX, en partenariat avec des Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH).

Un stage « plongée » et un séjour équestre ont été réalisés en 2005: mais, vu l'effectif insuffisant, ils ne seront pas reconduits cette année.

Un projet de vacances pour jeunes autistes est en cours : des problèmes de réglementation et de financement ont retardé sa réalisation. Mais nous avons bon espoir pour 2007...

1 enfant sur 3 ne part jamais en vacances...

Un autre projet, enfin, en partenariat avec le Conseil Général, devrait se concrétiser cet été...

Il nous tient particulièrement à cœur, car il s'inscrit complètement dans nos valeurs et nos objectifs.

Il s'agit d'accueillir des jeunes qui ne sont jamais partis en vacances, dans deux séjours organisés au centre du Nessay.

Il est donc nécessaire :

- d'éviter que le coût du séjour ne constitue un obstacle au recrutement,
- de tenir compte de l'inquiétude des jeunes et de leurs parents,
- de répondre aux désirs des uns et des autres, et de nos partenaires, sans oublier les besoins des enfants,
- de permettre une réelle mixité sociale, afin d'éviter toute forme de «ghettoïsation».

Un séjour de 16 jours est prévu pour 50 jeunes, du 28 juillet au 12 août et un second pour le même nombre de jeunes du 13 au 22 août.

Le **Conseil Général** est partenaire, et participe financièrement à cette opération par le biais d'aides aux familles.

La **C.A.F.** de son côté verse une subvention conséquente.

Le **Secours Populaire** est également prêt à appuyer notre démarche.

Notre projet verra donc le jour cet été.

Jean GARIEPUY,
Président.

Ce bulletin est celui de tous
les adhérents.

Merci à chacun de sa
contribution

l'enfant chez lui dans la soirée : Le CLSH concurrence ainsi directement les centres de vacances en supprimant des pans entiers d'une action réellement éducative.

En parallèle, de cet abandon partiel de la fonction éducative des vacances, la recherche d'activités toujours plus présentes, toujours plus innovantes et chères a achevé de transformer la perception que l'on peut en avoir. Un séjour se résume maintenant à l'activité qu'il propose. C'est l'ère du consumérisme et de la marchandisation.

Cependant, et c'est peut être là que les choses

sont rassurantes, malgré le choix d'un séjour pour son activité, ce sont les relations à l'autre (les copains, les copines) qui constituent la première source de satisfaction pour les jeunes.

Enfin, malgré les temps difficiles traversés par les séjours de vacances, il a été rassurant de constater que des associations amies (CEMEA, Francas), des collectivités territoriales (Conseil général) et des services de l'Etat (Jeunesse et sports), ont le souci de ne pas tout abandonner aux marchands et de veiller à ce que les vacances soient encore pour longtemps un temps de construction de l'individu.

A PROPOS DU PROJET DE LOI DITE 'DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE'

PAS DE ZÉRO DE CONDUITE....

Depuis plusieurs mois, le gouvernement prépare un **plan de prévention de la délinquance** qui prône notamment une détection très précoce des «**troubles comportementaux**» chez l'enfant, censés annoncer un parcours vers la délinquance.

Dans ce contexte, la récente expertise de l'INSERM qui préconise le dépistage du «**trouble des conduites**» chez l'enfant dès le plus jeune âge, prend un relief tout particulier, ceci d'autant qu'elle a été publiée en même temps que le rapport de Monsieur le Député Bénisti, chargé de préparer le projet de la loi sur «**la prévention de la délinquance**».

Les praticiens des secteurs sociaux, médico-sociaux, éducatifs et sanitaires: médecins, psychologues, orthophonistes, psychomotriciens, éducateurs enseignants, assistants sociaux, de direction ont fait connaître leurs inquiétudes à la suite de ces publications.

De nombreuses associations nationales dont la Fédération Générale des Pupilles de l'Enseignement Public ont dit clairement leur refus d'une telle orientation tournant le dos à ce qui depuis toujours constitue l'éthique du travail

social : le respect de l'enfant et le **prima donné** au travail avec la famille.

L'ADPEP 35 considère que le lien qui est fait dans ces différents rapports entre les troubles qui s'expriment dans un comportement et la prédiction de la déviance sociale, de l'exclusion voire de la délinquance sans tenir compte de la difficulté et de la souffrance du sujet outre qu'il est contestable scientifiquement. Il demande pour le moins à être discuté avant de donner lieu à un débat législatif ayant des conséquences dans les politiques nationales et territoriales de l'aide et de l'accompagnement familial.

En effet, le rôle de prévention, de soins aux enfants et adolescents ainsi que d'accompagnement parental des structures médico-sociales et sociales que notre association gère, pourrait être mis à mal par cette politique fondée sur la stigmatisation et le prédictif au détriment de la prise en charge de la difficulté et de la souffrance.

C'est pourquoi le **Conseil d'Administration de l'ADPEP 35 réuni le 17 mai 2006** tient à **faire connaître son désaccord avec ces orientations** et à en **alerter les instances municipales, départementales et nationales.**

(Suite de la page 2)

tion éducative. Mais il existe une grande diversité de situations. Trop souvent, les bases de l'action éducative n'existent pas (le projet éducatif, le projet pédagogique) ou du moins ne sont pas conformes à des attendus pédagogiques. L'action éducative est clairement posée même si la vocation première est bien de

"rendre un service" aux habitants.

Le secteur marchand ne s'encombre pas avec des valeurs. Il s'inquiète de rentabilité.

Sans doute est-il attrayant pour qui veut pratiquer des activités à la mode. Mais gare aux activités inadaptées à l'âge des enfants, à une vie collective non construite, à une vie quotidienne inexistante.

INTERVENTION DE

MADAME HÉLÈNE GRIMBELLE Conseillère Technique auprès du Président du CG 35

Avant la venue de la majorité actuelle, il n'y avait pas de politique globale du Conseil général en direction de la jeunesse, en dehors de dispositifs d'aides classiques, autour des loisirs, par exemple.

Au cours de l'année 2005, la consultation des acteurs de terrain a permis d'élaborer une politique Jeunesse globale qui s'appuie sur le projet stratégique départemental et permet ainsi de revisiter toutes les compétences du Conseil général.

Les conseillers généraux se sont tout d'abord entendus sur une définition de la «**jeunesse**» : c'est une période intermédiaire entre l'enfance et l'âge adulte, assez longue puisqu'elle s'étale de l'entrée au collège à l'entrée dans la vie active. Au sein de cette large tranche d'âge, il est nécessaire d'envisager deux axes de travail distincts :

- les 12-18 ans pour lesquels les actions d'éducation à la citoyenneté et les préoccupations d'animation sont les principales,
- les 18-25 ans pour lesquels les préoccupations sont plutôt de l'ordre de l'accès au droit et à la citoyenneté, sont relatives à l'insertion professionnelle et

sociale.

Cette politique vise à réduire les inégalités dont les jeunes sont les premières victimes (surreprésentation de la jeunesse dans les populations en grande difficulté, au chômage...) et à équilibrer des politiques publiques qui, pour l'instant, sont essentiellement orientées vers les familles (on parle de «**familiarisation des aides publiques**»).

Il s'agit donc pour le Conseil général de valoriser la place des jeunes et d'aider à l'insertion de ceux-ci dans notre société.

Pour cela, l'assemblée départementale souhaite s'investir dans une politique jeunesse ambitieuse, transversale visant deux objectifs en priorité : la préparation à l'autonomie et la formation du futur citoyen.

Des principes d'intervention permettent de mieux appréhender la mise en œuvre de la politique jeunesse. Il paraît préférable d'accompagner les acteurs de terrain pour dépasser le saupoudrage des aides départementales et favoriser la mise en place des Projets éducatifs locaux. De plus, l'implication des jeunes eux-mêmes est un principe éducatif qui apportera de la valeur ajoutée aux actions envisagées : il faut utiliser leur capacité d'innovation, leur volonté de changement et leur niveau de responsabilité. Enfin, la nouvelle majorité a souhaité reconnaître fortement les valeurs de

(Suite page 4)

(Suite de la page 3)

l'éducation populaire portés par les grands mouvements d'associations présents dans notre département.

Ainsi, concrètement, le Département soutiendra la mise en place des projets éducatifs locaux (PEL) à l'échelle intercommunale permettant de faire émerger des solutions locales adaptées.

La collectivité départementale soutiendra également la mise en réseau des professionnels de la jeunesse, des élus locaux ou encore des bénévoles associatifs, pour favoriser l'échange d'information et d'expériences, pour proposer des formations adaptées et pour lutter contre l'isolement, souvent ressenti par les animateurs jeunesse en milieu rural.

Il s'agit, également de mettre en œuvre le droit aux vacances pour les plus défavorisés en aidant des associations organisatrices de « 1^{ères} vacances » ou encore en soutenant la formule de « chantiers de jeunes ».

Enfin, les mouvements d'éducation populaire

seront sollicités pour envisager une meilleure couverture géographique de l'animation en direction des jeunes, pour aider les acteurs locaux à élaborer leur Projets éducatifs locaux ou encore pour créer des lieux ressources.

Dans cette politique jeunesse, les vacances constituent un élément qui peut être davantage exploré. Ainsi :

- 36% des 16-25 ans ne sont jamais partis en vacances. La volonté du Conseil général de travailler sur l'accès à l'autonomie peut rejoindre ce constat et aboutir à la création de dispositifs d'aides aux 16-25 ans qui souhaiteraient partir en vacances en toute autonomie mais qui ont peut-être besoin d'un coup de pouce.
- Le départ en vacances des familles est un autre axe de travail envisagé par le Conseil général.
- un centre de vacances dans le département, à disposition des CLSH, est un projet qui a retenu l'attention des conseillers généraux.

lourdes. Ainsi, Le nombre de CVL baisse. Il a décliné de 20% dans les 7 dernières années. Le nombre de nuitées baisse également. (57% des séjours durent maintenant moins de 15 jours). Les séjours ont tendance à être aussi plus petits (on passe ainsi d'une moyenne de 37 à 34 mineurs sur la même période). On remarque aussi une baisse des CVL maternels (49% des CVL accueillent les 13-18 ans, 48 % les 7-12 ans). Si les associations conservent une bonne part de la gestion des CVL on notera que cette part tend à diminuer.

Ces tendances se traduisent dans la disparition du patrimoine voué à l'accueil des groupes. Ainsi en Ille et Vilaine, des 100 centres qui

(Suite page 5)

INTERVENTION DE MADAME ANNE BOESINGER Inspectrice Jeunesse et Sports

Dans le domaine des vacances, les statistiques ne sont pas nécessairement indicatives car un séjour en CVL (*) n'est enregistrable que s'il accueille 12 mineurs au moins sur une durée supérieure à 5 nuits minimum. De même, un CLSH (**) est reconnu s'il fonctionne 14 jours avec 8 mineurs. Tout ce qui fonctionne à la marge n'est pas pris en compte pour un traitement statistique.

En France, selon ces critères ont comptabilisait en 2004, près de 40 000 CVL et 30 000 CLSH.

On assiste depuis 1995 à quelques évolutions

(Suite de la page 4)

existait en 1984, seuls 60 subsistaient en 2003. Ceci peut s'expliquer par les difficultés que représentent la constante mise aux normes de bâtiments et l'exigence croissante de confort.

Cependant les centres de vacances continuent à attirer un grand nombre d'enfants. Certains parents y inscrivent par adhésion à un projet éducatif notamment lorsqu'ils travaillent sur l'autonomisation des enfants mais aussi parce qu'ils répondent à une demande sociale (besoin de vacances pour les enfants, mode de garde...)

Les parents sont à la recherche de séjours assurant un encadrement sûr et attentif et permettant un rythme de vie moins soutenu qu'à l'école. Cependant, et de manière contradictoire les familles s'inquiètent des coûts de plus en plus élevés des séjours mais sont égale-

ment à la recherche de séjours permettant une activité innovante et donc plus chère.

Dans ce contexte on peut noter la montée en puissance des CLSH apparaissant comme un moyen de concilier les contraintes des organisateurs et les demandes des parents. Le centre de loisir est devenu un élément structurant dans la politique locale de développement. Il est parfois un élément de coopération et de réflexion au niveau de l'intercommunalité. La proximité des structures, la connaissance des animateurs et la professionnalisation de ceux-ci rendent cette offre de service incontournable. Cependant, des difficultés émergent lorsque les enfants grandissent puisque l'on constate que les 10-12 ans rechignent à fréquenter les CLSH. Les acteurs de terrain sont donc à la recherche de solutions entre le centre de loisir et la maison de jeunes.

(*) CVL Centre de Vacances et de loisirs

(**) CLSH Centre de Loisirs Sans Hébergement

EN GUISE DE CONCLUSION par Sébastien Leborgne Directeur du SEP

A l'issue de cette demi-journée d'information sur les perspectives du secteur vacances en Ille et Vilaine, le sentiment dominant était l'ambivalence.

Le fait, tout d'abord, qu'un jeune sur trois ne parte jamais en vacances parce qu'il est en dehors des réseaux d'information et de prise en charge est à lui seul révoltant. On peut s'interroger sur les raisons qui font que, à l'heure d'une concurrence entre les formules de vacances et d'une information présente dans toutes les structures maillant le territoire, on en reste à ce triste constat d'une inégalité réelle d'accès aux vacances.

L'idée même de vacances organisées pour les enfants s'est profondément transformée. Il y a quelques années on pouvait encore trouver

une certaine mixité sociale dans les centres de vacances. Maintenant, force est de constater qu'ils ne sont accessibles qu'aux familles les plus aisées ou les plus aidées. Les premières se débrouillent seules et fuyant les secondes, on assiste à l'émergence de séjours socialement homogènes. Ils peuvent correspondre soit aux offres du secteur marchand soit à l'activités d'organismes qui, comme les PEP privilégient le principe de la connaissance de l'autre.

La transformation de l'idée de vacances est également due à la modification des attentes des familles. On est passé de l'adhésion à un système de valeurs permettant la formation de l'individu (respect de l'autre, autonomisation, découverte d'un environnement géographique et social) à la recherche d'un mode de garde. Si cette préoccupation est totalement légitime, elle s'accompagne également de la recherche d'une structure souple permettant le retour de